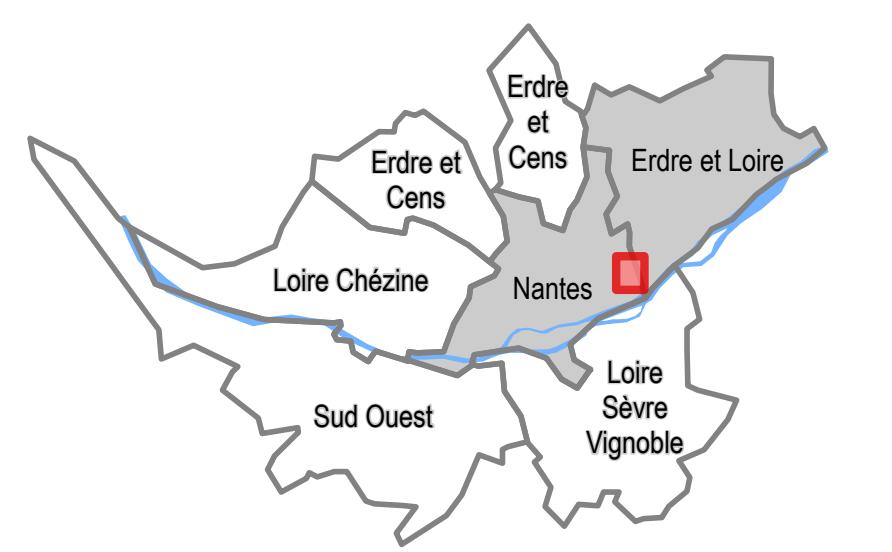


Planche I23



Approuvé le 05 avril 2019

4-2 Règlement graphique 4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Projet de modification n°1

Territoire(s) : Nantes, Erdre et Loire
Commune(s) : Sainte-Luce-sur-Loire, Nantes

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Sols	
■ Zone	Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constitutif d'habitat permanent de leurs utilisateurs
■	

Activités économiques	
■ Linéaire commercial souple	
■ Linéaire commercial strict	
■ Périmètre ou linéaire artisanal et/ou de services	
■ Polarité commerciale majeure	
■ Polarité commerciale intermédiaire	
■ Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale Nantaise	
■ Périmètre de projet urbain intégrant des commerces	
■ Pôle de services	
■ Périmètre tertiaire	

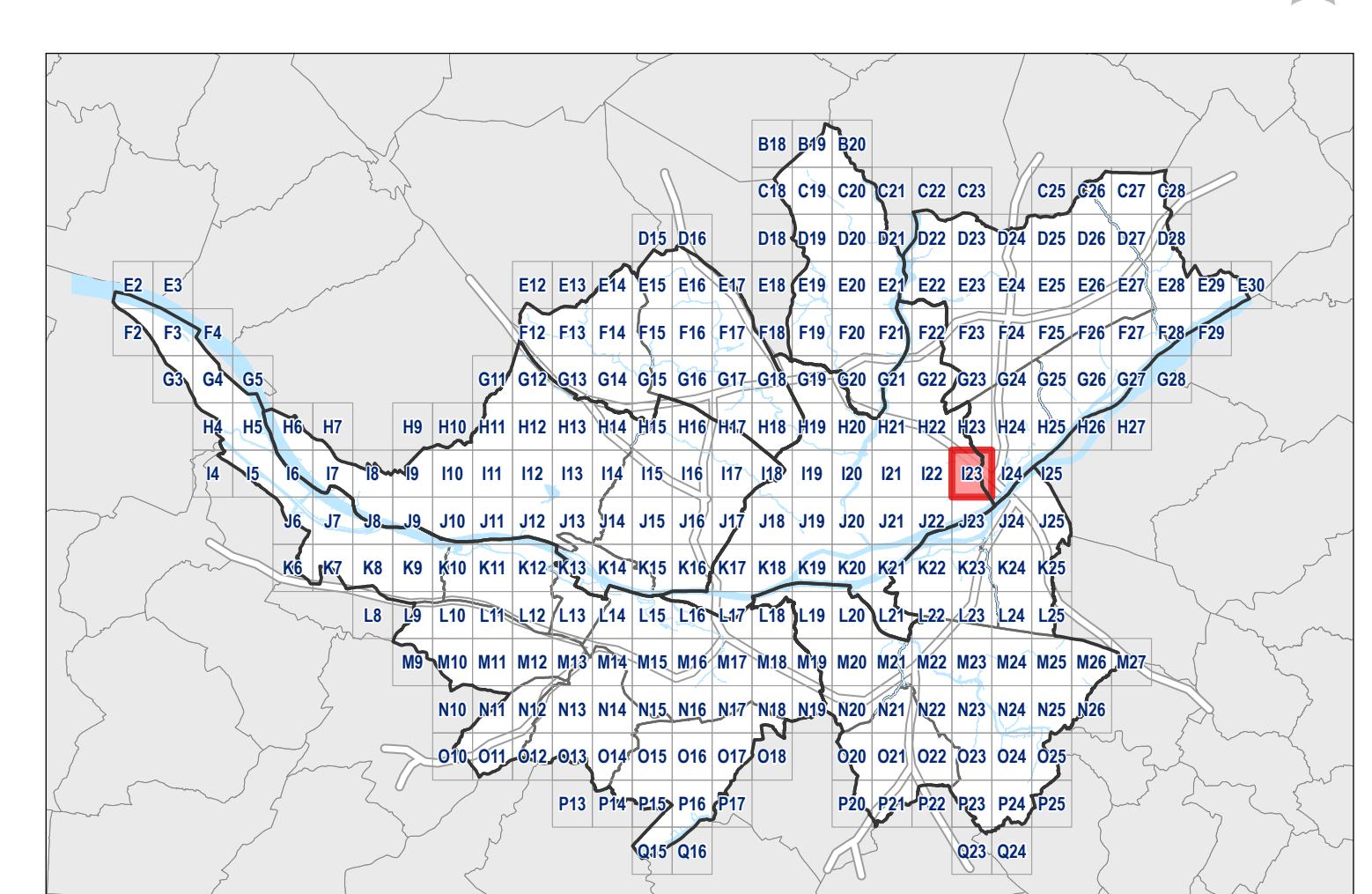
Emplacements Réservés	
■ Emplacement réservé pour mixité sociale	
■ Servitude de constructibilité limitée	
■ Emplacement réservé pour projet d'intérêt général	
■ Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant	

Protections environnementales	
■ Espace Boisé Classé (EBC)	
■ Espace Paysager à Protéger (EPP)	
■ Espace Paysager à Protéger Zone humide (EPP)	


Fond de Plan	
■ Parcellé	
■ Emprise Bâtie	
■ Surface en eau	
■ Limite communale	
	Limites des Espaces Proches du Rivage (EPR) du lac de Grand-Lieu, en application de la loi Littoral

Format d'impression des plans 913 x 991 mm

GRILLE DE REPERAGE



Référentiel cadastral composite actualisé. Système de coordonnées : RGF 1993 CC47



Partie Non opposable Voir planche J23